AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

55, Rue Mazenod — 69 - LYON-3e
Tél. 60-95-87 et 60-94-91 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, Rue Mazenod — 69 - LYON-3e

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

1er supplément au bulletin N° 118 de Juillet 1970 — 10 Juillet 1970

AVERTISSEMENTS ET INFORMATIONS

VIGNE

BLACK-ROT (zones contaminées) - Renouveler les traitements au bout de 12 à 14 jours, ou si possible de suite après le rognage. Ce traitement sera également efficace contre le mildiou, désormais moins virulent.

OIDIUM (cépages sensibles) et BOTRYTIS - La protection sera maintenue ou reprise.

VERS DE LA GRAPPE - Les traitements conseillés par le bulletin précédent seront renouvelés 12 jours environ après les dates indiquées.

D'autre part, ils seront étendus aux vignobles non encore concernés aux dates suivantes:
- 15 au 18 juillet (curatif 20 au 25 juillet) dans les parties basses des vignobles de la Loire et du Rhône (sauf 12 et 24 déjà cités), de l'Ain, de l'Isère (sauf 101 et 103 déjà cités) et de la Savoie ainsi que dans les régions de l'Ardèche et de la Drôme qui n'étaient pas mentionnées dans le bulletin précédent.
- 20 au 23 juillet (curatif 24 au 28 juillet) dans toutes les autres régions, en particulier la totalité du vignoble de Hte Savoie.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE (pommes, poires, noix) - 1°) les traitements pourront être suspendus jusqu'à nouvel ordre dans les régions 131, 132, 142 et 152 où le 1er vol est terminé depuis fin juin.

2°) Ils seront étendus entre le 17 et le 20 juillet aux régions non encore concernées.

3°) Les traitements appliqués entre le 28 juin et le 8 juillet seront renouvelés entre le 15 et le 21 juillet.

En fait aucun traitement ne s'imposait dans la période du 8 au 15 juillet à la suite du refroidissement important survenu du 28 juin au 4 juillet.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER - Maintenir la protection par des traitements à 12 jours d'intervalle moyen dans les limites imposées par la date de la récolte.

POU DE SAN JOSE - Le traitement de 1ère génération devra être renouvelé dès réception en toutes zones contaminées.

CULTURES DIVERSES

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE ET DE LA TOMATE - Les traitements devront être renouvelés dans les régions déjà citées et étendus à toutes les autres dans les 4 jours après la première précipitation importante.

PYRALE DU MAIS - Les indications du bulletin du 25 juin restent valables dans les parcelles les plus tardives.

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des
Avertissements agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX

P 91